



Collectif des sans papiers et demandeurs d'asile 41.

Communiqué de presse – Blois, le 23 novembre 2023

Arrestation au collège et expulsion d'un élève étranger : l'indignité n'a pas de limite !

Mardi 21 novembre, des gendarmes de Contres se sont présentés au collège de Blois Vienne pour venir y chercher un élève scolarisé dans la classe d'UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants).

La FSU, la CGT, le SGEN-CFDT, Sud Education 41, la FCPE 41, la LDH 41, la CIMADE, SOS Racisme 41, le collectif des sans papiers et demandeurs d'asile 41, le collectif Pas d'enfant à la rue, le PS 41, le PCF 41, EELV 41, la France Insoumise, le NPA 41 sont indignés par ce procédé. Il est scandaleux qu'une mesure d'obligation de quitter le territoire français (OQTF), notifiée le matin même à la famille, soit appliquée pendant le temps scolaire ou périscolaire, qu'un enfant soit extrait de sa classe devant ses camarades et emmené par des gendarmes, alors qu'il n'a commis aucun délit, et ce alors que manifestement le chef d'établissement s'était opposé à l'entrée de la gendarmerie.

La famille a ensuite été conduite à l'aéroport et expulsée vers l'Inde immédiatement et sans possibilité de recours contre la mesure d'expulsion. À l'indignité les pouvoirs publics ont donc ajouté une atteinte au droit de cette famille.

En outre, cette intervention a eu lieu dès le lendemain de la journée internationale des droits de l'enfant, alors que 600 personnes s'étaient rassemblées devant la préfecture de Blois et dénonçaient la politique d'exclusion dans laquelle persévère la préfecture.

Les organisations signataires expriment leur profonde colère face à une situation qui nous ramène plus de 15 ans en arrière, à l'époque où les enfants de parents sans papiers étaient traqués y compris pendant les sorties scolaires. Elles exigent que les valeurs de fraternité et d'humanité priment sur l'application aveugle d'une politique du chiffre visant à plaire à l'extrême droite, et que les familles sans papiers, dont les enfants sont scolarisés, bénéficient d'un titre de séjour permettant à ces derniers la poursuite d'une scolarité sans crainte d'être expulsés à tout moment. Enfin, les organisations saluent la réaction de l'Inspectrice d'académie de Loir-et-Cher qui a rappelé dès ce matin aux chefs d'établissement qu'il n'est pas acceptable qu'une mesure d'OQTF soit appliquée dans le champ scolaire ou péri-scolaire.

Les organisations signataires appellent les personnels à protéger les enfants sans papiers et à leur permettre de suivre une scolarité dans les meilleures conditions. Elles soutiendront les personnels qui seraient confrontés à de pareilles situations.

Enfin, alors que la loi immigration arrivera dans les prochains jours à l'Assemblée Nationale, dans sa version issue du Sénat, les organisations signataires rappellent leur opposition à ce projet qui prévoit de durcir les conditions d'accueil et une intensification des expulsions.